Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 022-212203418-20260528-DELIB_37-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE TRAMAIN**

***Séance du 28 MAI 2026***

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit mai, à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Benoit DESPRES, Maire.

**Présents** : DESPRES Benoit, Maire, HESRY Catherine, BARON Sylvain, PIAN Laure, adjoints, DUCHENE Catherine, AMELOT Guy, FERET FILHOL Gwénola, THOMMAS Christian, JEHAN Roland, RABARDEL Céline.

**Procurations** : ESNAULT Patrick à HESRY Catherine, GUITTON Caroline à Monsieur Le Maire DESPRES Benoit, LEFEUVRE Cédric à RABARDEL Céline, GAIGNEUX Cyrille à BARON Sylvain, PESTEL Véronique à DUCHENE Catherine.

**Secrétaire de séance** : DUCHENE Catherine

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 10 votants : 15

Date de la convocation : 20/05/2026

## 2026-37 : Devis pour le remplacement des battants de frappe

Suite à la visite de maintenance des cloches en début d'année et suite aux remarques consignées, l'entreprise BODET CAMPANAIRE a établi un devis de travaux à envisager : remplacer les battants de frappe des cloches 1, 2 et 3 :

- Battant cloche 1 : 2 000 € HT
- Battant cloche 2 : 1 395 € HT
- Battant cloche 3 : 1 090 € HT

Le montant total du devis avec les prestations s'élève à 5 838 € HT soit 7 005.60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ne pas procéder au changement des battants de frappe des cloches pour cette année.

Des recherches complémentaires seront menées pour optimiser la prise de décision prochaine.

Pour : 15 contre : / abstention:/

Le secrétaire

Catherine DUCHENE

PEC

Le Maire

DESPRES Benoit

Mairie de Tramain (Côtes d'Armor)